COMMUNE DE ROSSENGES

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

ECHELLE 1/2500

Approuvé par la Municipalité de Rossenges, dans sa séance du 27 août 2022.

Modifications approuvées par la Municipalité de Rossenges, dans sa séance du 17 août 2023.

Le Syndic: La Secrétaire:

Y. Gauthey M.Muriset

Adopté par le Conseil général

Dans sa séance du .....

Le Président: La Secrétaire:

X. Dégallier G. Milo

Soumis à l'enquête publique du 1er au 30 octobre 2022

Modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du 6 septembre 2023 au 5 octobre 2023.

Le Syndic: La Secrétaire:

Y. Gauthey M.Muriset

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud:

Lausanne, le .....

La Cheffe du Département:

Entré en vigueur, le

octobre 2023
Plan n° 23510/rba

LÉGENDE

Limite du territoire communal

Périmètre du Plan d'affectation communal

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
- Zone de desserte 18 LAT

Secteur soumis à enquête publique complémentaire

ENVIRONNEMENT

Protections des eaux

Espace réservé aux eaux (art. 41a OEaux) (*distances: voir plan à part*)

Zones S et périmètre de protection des eaux (*emprise indicative*)

PATRIMOINE

Régions archéologiques

Région archéologique avec n°

Invenaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Inventaire des voies de communication historique d'importance nationale avec beaucoup de substance

Inventaire des voies de communication historique d'importance nationale avec substance

Inventaire des voies de communication historique d'importance régionale avec substance

Recensement architectural

Objets notés 1 au recensement architecural

Objets notés 2 au recensement architecural

Objets notés 3 au recensement architecural

Objets notés 4 au recensement architecural

Mesures de protection

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

MOBILITÉ

Chemin pédestre

Plan de base établi conformément au plan cadastral fourni par le bureau d'études NPPR Ingénieurs et géomètres SA

Mensurations cadastrales du 21 août 2023
Géodonnées © Etat de Vaud

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté

le:.....

.....

Joachim Nicod, ingénieur géomètre breveté
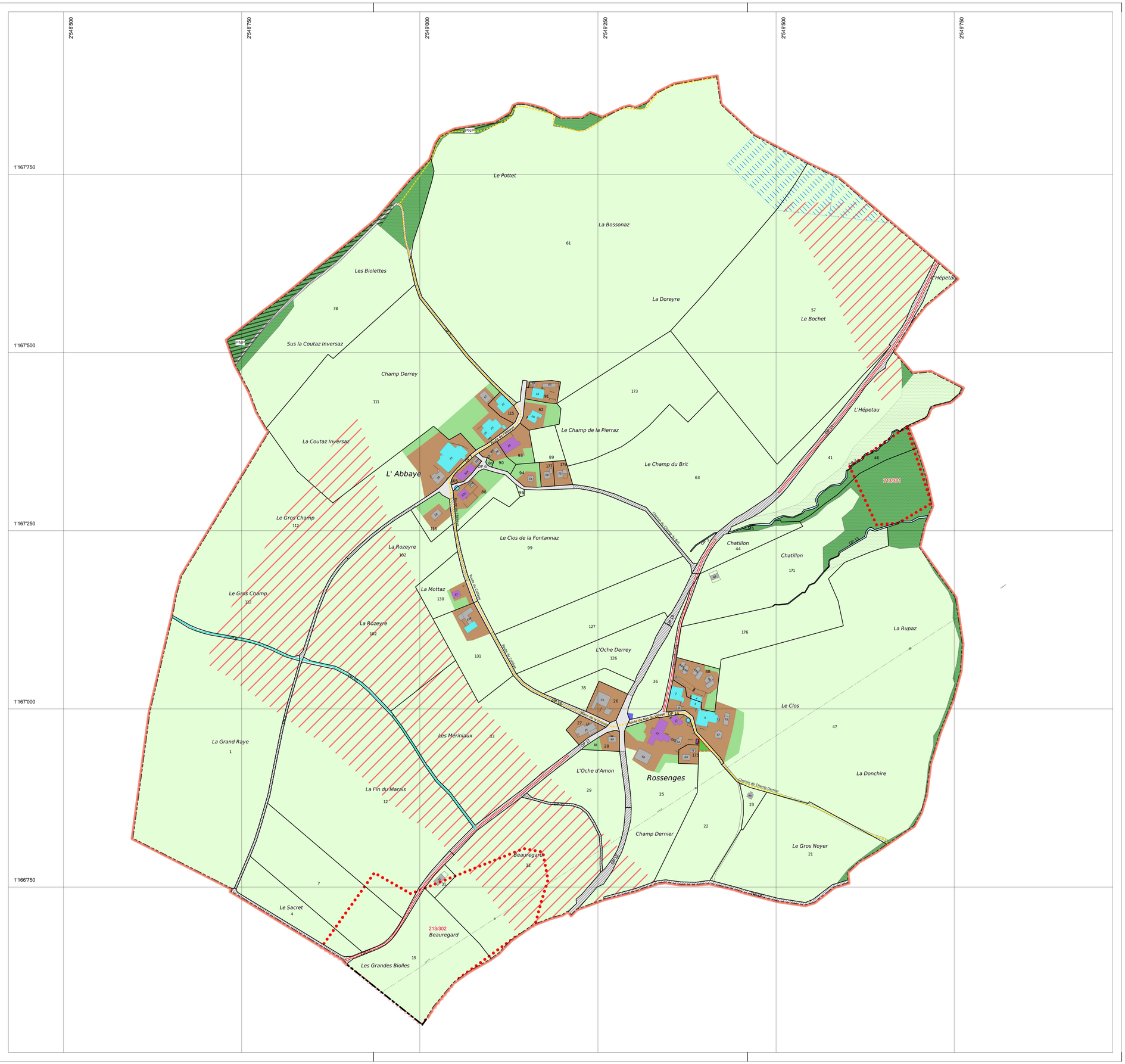
NPPR INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA
NICOD • PERRIN • PARISOD • REY
Ch. Château-Sec 6 / CP 63 1510 Moudon
Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch